

KOHESIO ET LISTES DES OPÉRATIONS
BOÎTE À OUTILS

Introduction

La visibilité, la communication et la transparence sont essentielles pour rendre l'action de l'Union européenne visible sur le terrain. Au cours de la période de programmation 2021-2027, ces dispositions ont été renforcées dans le cadre réglementaire, ce qui libère un potentiel important pour les États membres.

En matière de transparence, la liste des opérations constitue une exigence clé. Cette disposition réglementaire permet aux citoyens, au secteur privé, à la société civile et aux administrations publiques de voir comment sont utilisés les fonds européens. Au cours de la période 2014-2020, les États membres ont mis en place des pratiques innovantes pour tirer parti de ces ensembles de données. Outre ces cas, le cadre réglementaire de la nouvelle période de programmation a permis à la Commission européenne d'intensifier ses efforts de mise à profit et de réutilisation des données précieuses fournies dans les listes d'opérations. Ce résultat est rendu possible grâce à [Kohesio](#), une plateforme de gestion des connaissances qui réutilise les données fournies par les 27 États membres pour afficher plus de 1,9 million d'opérations correspondant à la période de programmation 2014-2020, lesquelles seront complétées par d'autres opérations au cours de la période 2021-2027.

Toutefois, les États membres et les autorités de gestion ont une approche différente de la liste des opérations, ce qui a une incidence sur la façon dont les actions de l'UE sont représentées sur le terrain. Afin de consolider le rôle de Kohesio en tant que système unique de données relatives aux projets pour la période 2021-2027, il est essentiel de veiller à ce que tous les programmes garantissent le même niveau de transparence, d'accessibilité et de visibilité de leurs opérations. À cette fin, un objectif commun de normalisation des informations provenant de différents fonds, régions, programmes, langues et formats est présenté dans le présent document.

L'objectif de cet outil consiste à fournir aux États membres et aux autorités de gestion une explication des objectifs et de la méthode de travail de Kohesio, de définir les liens entre la plateforme et l'exigence en matière de liste des opérations et de proposer des bonnes pratiques pour l'élaboration des listes d'opérations. Le présent document fait suite à la discussion et aux questions soulevées au sein du groupe d'experts sur la communication Inform EU.

Clause de non-responsabilité:

Le présent document a été réalisé par les services de la Commission et n'engage en rien la Commission européenne. La Cour de justice de l'Union européenne est seule compétente pour donner une interprétation du droit de l'Union faisant autorité. Le présent document vise à expliquer le fonctionnement de la plateforme Kohesio et à fournir des exemples de l'exigence liée à la liste des opérations.

1. Liste des opérations: aperçu de la mise en œuvre

La liste des opérations est une exigence réglementaire pour la période de programmation 2021-2027, énoncée à l'article 49, paragraphes 3, 4 et 5, du règlement portant dispositions communes (RDC)¹:

3. *L'autorité de gestion met la liste des opérations sélectionnées en vue de bénéficier d'un soutien des Fonds à la disposition du public sur le site internet dans au moins une des langues officielles des institutions de l'Union et met cette liste à jour au moins tous les quatre mois. Chaque opération dispose d'un code unique. La liste comporte les informations suivantes:*

- (a) dans le cas d'entités juridiques, le nom du bénéficiaire et, dans le cas de marchés publics, le nom du contractant;*
- (b) lorsque le bénéficiaire est une personne physique, le prénom et le nom de famille;*
- (c) pour les opérations financées par le Feampa en lien avec un navire de pêche, le numéro d'identification dans le fichier de la flotte de pêche de l'Union visé dans le règlement d'exécution (UE) 2017/218 de la Commission (47);*
- (d) le nom de l'opération;*
- (e) l'objectif de l'opération et les réalisations escomptées ou effectives;*
- (f) la date du début de l'opération;*
- (g) la date d'achèvement prévue ou réelle de l'opération;*
- (h) le coût total de l'opération;*
- (i) le fonds concerné;*
- (j) l'objectif spécifique concerné;*
- (k) le taux de cofinancement par l'Union;*
- (l) l'indicateur d'emplacement ou la géolocalisation de l'opération et du pays concernés;*
- (m) dans le cas d'opérations mobiles ou d'opérations concernant plusieurs emplacements, la situation géographique du bénéficiaire, lorsque le bénéficiaire est une personne morale; ou la région de niveau NUTS 2, lorsque le bénéficiaire est une personne physique;*
- (n) le type d'intervention dans le cas de l'opération réalisée conformément à l'article 73, paragraphe 2, point g).*

Les données visées au premier alinéa, points b) et c), sont supprimées à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la date de publication initiale sur le site internet.

4. *Les données visées aux paragraphes 2 et 3 du présent article sont publiées sur le site internet visé au paragraphe 1, ou sur le portail internet unique visé à l'article 46, point b), du présent règlement, dans des formats ouverts, lisibles par machine, comme prévu à l'article 5, paragraphe 1, de la directive (UE) 2019/1024 du Parlement européen et du Conseil (48), ce qui permet le tri, la recherche, l'extraction, la comparaison et la réutilisation de données.*

5. *L'autorité de gestion informe les bénéficiaires que les données seront rendues publiques avant que leur publication n'ait lieu conformément au présent article.*

¹ [Règlement \(UE\) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas.](#)

En d'autres termes, la liste des opérations donne un aperçu de la mise en œuvre des fonds de l'UE pour un programme donné, à un moment donné. Afin que les citoyens puissent utiliser cette liste comme une source d'information actualisée mise à leur disposition sur les opérations menées dans leur ville, leur région, leur pays ou l'UE, il est attendu des autorités de gestion qu'elles fournissent des informations sur toutes les opérations financées dans le cadre d'un programme.

Champs de données

La nature des informations à inclure dans les listes d'opérations est indiquée à l'article 49, paragraphe 3, du RDC. Sont inclus les champs de données qui fournissent des informations sur l'opération et le programme, les bénéficiaires et le financement. Pour améliorer la visibilité des politiques de l'UE et exploiter le potentiel de la plateforme Kohesio, les autorités de gestion et les États membres sont encouragés à fournir davantage d'informations sur les projets (pour plus de détails, voir la section 3).

Grande disponibilité

La liste des opérations est mise à la disposition du public, c'est-à-dire qu'elle sera publiée sur le site internet du programme ou sur le portail internet unique (article 49, paragraphes 3 et 4). Une bonne pratique consiste à fournir des adresses internet stables qui ne changent pas lors du chargement de différentes versions des listes d'opérations. En ce qui concerne la langue, il est nécessaire de publier la liste des opérations dans au moins une des langues officielles de l'Union.

Informations à jour et exactes

Il est essentiel que les informations fournies soient actualisées pour créer des ensembles de données fiables et corrects relatifs aux politiques de l'UE. Pour ce faire, conformément à l'article 49, paragraphe 3, les données sont mises à jour au moins tous les quatre mois. Les États membres et les autorités de gestion peuvent effectuer la mise à jour plus souvent, par exemple après la sélection et l'adjudication de nouvelles opérations.

Format et réutilisation

Le format des listes d'opérations est un élément important pour l'accessibilité: elles sont publiées dans des formats ouverts et lisibles par machine, ce qui permet le tri, la recherche, l'extraction, la comparaison et la réutilisation des données. Dans la pratique, les formats ouverts et lisibles par machine (tels que .csv, .xlsx et autres) présentent des données structurées qui permettent de trouver de nouvelles manières de les utiliser et de créer de nouveaux services ou produits. Ce qui précède revêt une importance particulière dans le cas des informations du secteur public², lesquelles constituent une réserve de ressources vaste et diversifiée.

Informers les bénéficiaires

L'autorité de gestion veille à ce que les bénéficiaires soient informés de l'exigence et les informe que les données seront rendues publiques avant que leur publication n'ait lieu (article 49, paragraphe 5).

² Comme indiqué dans la [directive \(UE\) 2019/1024 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public](#).

Avec des paramètres renforcés et des champs de données supplémentaires, le cadre réglementaire 2021-2027 ouvre la voie à la création de valeur ajoutée à partir des données figurant dans les listes d'opérations, et ce principalement grâce à Kohesio.

2. Kohesio: une plateforme pour les projets financés par l'UE

[Kohesio](#) est une plateforme de gestion des connaissances qui vise à recueillir et à visualiser les données provenant de la liste des opérations, soit plus de 1,9 million d'opérations relevant de la politique de cohésion³. Cette plateforme a été lancée officiellement en mars 2022, après une période pilote au cours de laquelle la Commission a intégré les données sur les opérations de la période 2014-2020, couvrant le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds de cohésion (FC). Dans sa première phase, le projet pilote Kohesio couvrait les opérations de six États membres⁴, puis il a été étendu à l'ensemble des 27 États membres. En juillet 2022, les projets Interreg ont été inclus à leur tour. À l'heure actuelle, la DG REGIO étudie les possibilités de transformer Kohesio en un système de projets unique pour tous les fonds couverts par le RDC.

Un projet pionnier en matière d'accessibilité et de transparence

Kohesio vise à rendre la mise en œuvre des fonds de l'UE plus transparente et plus accessible, ainsi qu'à encourager la réutilisation des données existantes. Ses fonctionnalités incluent une carte interactive, un module de projet et un module de bénéficiaire. Les modules permettent de rechercher des initiatives financées par l'UE par:

- mots-clés;
- pays et région;
- thématique, objectifs stratégiques et thèmes généraux;
- catégories de projets;
- fonds;
- programme;
- axe prioritaire;
- budget total et budget de l'UE;
- domaine d'intervention;

³ Après le lancement officiel de Kohesio en mars 2022, la plateforme rassemblait 1 718 033 opérations. Ce nombre ne cesse d'augmenter avec l'intégration de nouvelles données dans Kohesio.

⁴ Les premiers États membres dont les données ont été incluses dans Kohesio sont la France, le Danemark, l'Irlande, la Tchéquie, l'Italie et la Pologne. Des représentants de ces États membres ont participé à un séminaire technique sur Kohesio en 2020 et ont fait un retour d'information précieux pour le développement de la plateforme.

- date; et
- organisations bénéficiaires.

À ce titre, la plateforme permet de trouver des informations et de communiquer à l'échelle du territoire, en rendant les politiques de l'UE plus accessibles malgré les différences linguistiques et en améliorant la compréhension des politiques au moyen d'exemples concrets d'opérations. Outre ces objectifs, les fonctionnalités de Kohesio peuvent faciliter différentes tâches quotidiennes dans la gestion des programmes. La plateforme dépend d'un logiciel libre et ouvert développé par Wikimedia Deutschland. Elle utilise des technologies telles que l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et la recherche sémantique.

Origine des données

La source de données principale est la liste des opérations, comme expliqué à l'article 49, paragraphe 3, du RDC⁵. Les données rassemblées conformément à l'article 49, paragraphe 3, constituent l'épine dorsale de Kohesio: il s'agit de toutes les informations relatives aux opérations qui sont ensuite réutilisées, structurées et visualisées sur la plateforme (une vue d'ensemble exhaustive des listes d'opérations utilisées pour Kohesio et les liens hypertextes connexes sont disponibles dans la [rubrique FAQ](#) de Kohesio).

Langue

Kohesio utilise [eTranslation](#), l'outil de traduction automatique de la Commission, pour traduire en anglais les données relatives aux opérations à partir de différentes langues.

Publics cibles

En tant qu'outil de communication et de transparence, Kohesio offre de nombreuses possibilités d'utilisation pour rendre la politique de cohésion visible au niveau national ou régional. Kohesio permet [aux États membres et aux autorités de gestion](#) de suivre les investissements réalisés dans certaines régions d'un ou de plusieurs pays, de communiquer des opérations spécifiques (en utilisant une URL spécifique, chaque opération ayant sa propre page dans Kohesio, et en intégrant Kohesio au site internet du programme, par exemple) ou de promouvoir de nouvelles opérations sélectionnées pour bénéficier d'un soutien. Quant aux [bénéficiaires](#), Kohesio rend leur travail plus visible et offre davantage de possibilités de promotion en les plaçant sur la carte des opérations cofinancées par l'UE. Les [médias](#), [les institutions internationales](#), [les responsables du développement régional et d'autres experts](#) peuvent tirer parti de Kohesio en faisant des recherches sur la mise en œuvre de la politique de cohésion, en consultant des informations sur des bénéficiaires et des opérations spécifiques, et en dressant le bilan des opérations. Avec la fonctionnalité *Projets proches de chez vous*, les [citoyens](#) peuvent utiliser Kohesio pour trouver des opérations près de l'endroit où ils se trouvent ou dans les zones où ils vivent, travaillent ou passent du temps. Enfin, la [Commission européenne](#) envisage d'utiliser Kohesio pour sélectionner les opérations en vue d'effectuer des visites, entretiens, briefings, etc.

Méthode de travail

Kohesio est alimenté par les listes d'opérations déjà publiées par les États membres et les autorités de gestion. Les informations relatives aux opérations sont collectées de manière automatisée à partir des sites internet des États membres et des autorités de gestion. En d'autres termes, les États membres et les autorités de

⁵ En ce qui concerne la période de programmation 2014-2020, l'article 115 et l'annexe XII du [règlement \(UE\) n° 1303/2013](#) s'appliquent.

gestion sont tenus de préparer et de publier les données sur les opérations dans des formats ouverts et lisibles par machine. Ensuite, la Commission recueille les listes d'opérations directement à partir de ces sites internet, enrichit les données et vérifie par recoupement la qualité de ces données avant de les intégrer à Kohesio. De plus, les données sont extraites des sites internet plusieurs fois par an pour bénéficier des mises à jour les plus récentes.

Une fois que les États membres et les autorités de gestion se sont acquittés de leurs obligations en ce qui concerne les listes d'opérations, ils n'ont pas d'autre tâche à effectuer avec Kohesio. Toutefois, un décalage peut exister relativement aux listes d'opérations et à Kohesio. Les différentes manières de structurer les ensembles de données et la disparité des données figurant dans les listes d'opérations des États membres nuisent à la cohérence et la comparabilité de l'action de l'UE sur le terrain, ainsi qu'à la disponibilité des données (non seulement pour Kohesio, mais aussi à d'autres fins de communication). Ce décalage a une incidence sur la transparence des fonds de l'UE et de Kohesio. Pour y remédier, il a été décidé de mettre en place une structure visant à harmoniser davantage les listes d'opérations des États membres et des autorités de gestion.

3. Mettre fin au décalage: abandonner les approches multiples pour passer à une norme commune

Sur la base des pratiques en vigueur au cours de la période 2014-2020 en matière de publication de données sur la liste des opérations, il a été constaté que les États membres et les autorités de gestion avaient une approche différente, pas toujours systématique, des exigences relatives à la liste des opérations. Cette diversité d'approches concerne le format des champs de données, les incohérences entre les différentes versions des listes d'opérations et, dans une moindre mesure, les différences concernant les champs de données qui sont inclus⁶.

Par conséquent, le présent chapitre vise à établir une structure commune pour l'établissement d'une liste des opérations, propose des moyens d'améliorer la qualité des données et illustre l'objectif à l'aide de bonnes pratiques. Compte tenu de l'importance de renforcer la visibilité des politiques de l'UE, les États membres et la Commission européenne ont un intérêt commun à publier des données de qualité sur les opérations, à les exploiter via Kohesio et à apporter une valeur ajoutée à la transparence, à la visibilité et à la communication autour des politiques de l'UE.

⁶ Par exemple, il a été constaté que plus d'une centaine de modèles différents étaient fournis au sein de l'UE. Plusieurs listes d'opérations n'ont pas été publiées dans un format lisible par machine, tandis que d'autres n'avaient pas d'URL stable (c.-à-d. que le lien vers la liste des opérations a été modifié après les mises à jour). Aussi, plusieurs listes d'opérations utilisent des formulations différentes pour les mêmes champs de données, ce qui entrave l'intégration des données dans Kohesio.

La page suivante présente une **maquette d'une liste des opérations étendue**, comprenant les champs de données décrits à l'article 49, paragraphe 3, et d'autres champs essentiels à la transparence et à Kohesio, leurs explications et des exemples. L'objectif de cet exemple est de montrer à quoi pourrait ressembler une liste des opérations exploitable et enrichie. La maquette est suivie d'un fichier Excel (annexé au présent document) qui présente les mêmes champs, mais dans un format permettant une réutilisation plus aisée. Les États membres et les autorités de gestion sont encouragés à suivre l'ordre des champs de données présenté dans la maquette (colonne *Champ de données*). La section se termine par une liste des pratiques générales permettant de tirer le meilleur parti des listes des opérations.

Veillez noter que les États membres et les autorités de gestion sont tenus de fournir les données énumérées à l'article 49, paragraphe 3. S'ils le souhaitent, ils peuvent étoffer la liste des opérations en s'inspirant de la maquette étendue proposée⁷. Cette démarche est fortement encouragée, car elle exploite le potentiel des sources déjà disponibles. En effet, les champs de données de la maquette étendue font référence aux données à enregistrer et à stocker par voie électronique pour chaque opération, comme indiqué à l'article 72, paragraphe 1, point e), et à l'annexe XVII. Par ailleurs, l'élargissement de la liste des opérations initiale apportera une plus grande transparence aux États membres et aux autorités de gestion, à la fois grâce à un plus grand nombre d'ensembles de données permettant une meilleure réutilisation des données et grâce à Kohesio.

Par conséquent, les États membres et les autorités de gestion sont invités à utiliser les exemples et à intégrer ces pratiques dans les programmes. De cette manière, ils donneront corps à notre approche en matière de communication: la communication relative aux politiques de l'UE est une entreprise commune à laquelle participent la Commission, les États membres et les autorités de gestion, dont l'engagement, le dévouement et l'expertise sont des conditions essentielles à la réussite.

⁷ Les champs de données supplémentaires proposés dans la maquette étendue sont marqués d'un astérisque (*).

Champ de données	Description	Exemple
Programme		
Programme*	Désigne le numéro CCI, un code spécifique attribué à chaque programme, qui permet d'identifier le programme exact (parmi les nombreux programmes dans Kohesio).	2022FR16M00P003
Priorité*	Priorité propre au programme qui porte sur un objectif stratégique. <i>Conseil: utilisez un format standard pour les priorités et les traductions officielles (EUR-Lex) dans la langue utilisée pour la liste des opérations.</i>	2 – Durabilité
Objectif spécifique	Objectif spécifique sélectionné et inclus dans chaque programme (et énoncé dans le RDC et dans le règlement spécifique au Fonds). <i>Conseil: indiquez le code et le nom de l'objectif spécifique dans la langue de la liste des opérations.</i>	2.7. - Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone
Opération		
Identification de l'opération	Code unique identifiant une opération, défini par l'autorité de gestion ou l'État membre. <i>Conseil: veillez à ce que toutes les opérations portent des numéros d'identification dans toutes les versions des listes d'opérations, afin que les données relatives aux opérations soient mises à jour d'une version à l'autre de la liste. Si possible, le numéro d'identification devrait être le même que celui figurant dans le système d'information des États membres et des autorités de gestion. Pour les opérations d'importance stratégique (operations of strategic importance), utilisez le préfixe «OSI» ou consultez la suggestion deux lignes plus bas.</i>	Project_CZ_01 ou OSI_CZ_01
Nom de l'opération	Intitulé de l'opération ou du groupe de projets. <i>Conseil: choisissez des intitulés simples et compréhensibles en évitant les termes techniques, si possible. Utilisez des acronymes lorsqu'ils ont un sens ou trouvent un écho auprès du public.</i>	Amélioration des transports publics dans la ville d'Osijek

Opération d'importance stratégique*	Indiquez si l'opération est une opération d'importance stratégique. Ce champ de données permettra de mettre en évidence, de filtrer et d'extraire facilement les opérations sur la plateforme Kohesio.	Oui <i>ou</i> Non
Appel à propositions*	Précisez l'appel à propositions dans le cadre duquel l'opération a été sélectionnée par le programme. L'identifiant de l'appel à propositions doit correspondre à celui figurant dans le calendrier prévu à l'article 49, paragraphe 2. <i>Conseil: indiquez à la fois l'identifiant et l'intitulé de l'appel à propositions.</i>	TRANSP_01 – actions visant à renforcer la mobilité publique dans les villes
Objectif et réalisations prévues ou concrètes	Description adaptée des principaux objectifs et réalisations de l'opération. <i>Conseil: fournissez une description claire, simple et utile. Ajoutez des informations clés sur l'opération, telles que la description du défi auquel le projet s'attaque, les objectifs, la finalité et les réalisations du projet, la description des activités du projet et des groupes cibles, les parties prenantes, les utilisateurs finaux et les autres citoyens qui bénéficieront du projet. Si possible, évitez les acronymes.</i>	... Le projet vise à améliorer les transports publics dans la ville de «XY». Une nouvelle ligne de métro de 10 km sera construite dans le quartier «Z» et reliera les zones résidentielles au centre d'affaires. Le projet soutient l'objectif à long terme de devenir une ville verte et résiliente. ...
Date de début de l'opération	Date de début de la mise en œuvre de l'opération. <i>Conseil: utilisez des formats identiques pour toutes les opérations, comme indiqué dans l'exemple.</i>	20/05/2021
Date d'achèvement prévue ou effective de l'opération	Date de fin prévue ou effective de l'opération. <i>Conseil: utilisez des formats identiques pour toutes les opérations (voir exemple).</i>	20/05/2023
Indicateur d'emplacement ou géolocalisation de l'opération	Informations indiquant l'emplacement de l'opération. <i>Conseil: utilisez la latitude et la longitude ou les codes postaux pour donner l'emplacement le plus précis des opérations. Les coordonnées longitudinales et latitudinales peuvent être extraites ici.</i>	50.84801789269416, 4.350378703504829 <i>Ou</i>

	<p>Pour les <u>opérations mises en œuvre à un endroit précis</u>, il est recommandé d'indiquer le lieu où l'investissement physique a été réalisé, les équipements achetés installés ou les activités les plus importantes ou la majorité des activités du projet mises en œuvre (il s'agit également de l'endroit où des plaques, des panneaux d'affichage ou des affiches solides et clairement visibles pour le public devraient être affichés).</p> <p>Pour les <u>opérations qui ne sont pas mises en œuvre à un endroit précis</u>, consultez le champ <i>Emplacement du bénéficiaire</i>.</p> <p>Pour <u>Interreg</u>, il est recommandé d'indiquer l'emplacement de tous les partenaires du projet.</p>	1000
Pays	<p>Indication du pays.</p> <p><i>Conseil: utilisez les codes pays normalisés énumérés sur le site internet Eurostat.</i></p>	NL
Type d'intervention	Codes et/ou descriptions relatifs aux types d'intervention, tels que spécifiés à l'annexe I du RDC.	038 Efficacité énergétique et projets de démonstration dans les PME et mesures d'accompagnement
Financement		
Coût total de l'opération	<p>Total des coûts éligibles liés à l'opération.</p> <p><i>Conseil: lors de la saisie des montants, utilisez le signe «,» comme séparateur</i></p>	1000000,00
Fonds concerné	<p>Désigne le ou les Fonds européens qui financent l'opération.</p> <p><i>Conseil: utilisez les traductions officielles (EUR-Lex) des intitulés des Fonds dans la langue utilisée pour la liste des opérations (par exemple, ERDF en anglais, EFRR en croate, FESR en italien...). Si une opération est financée par plusieurs fonds, précisez lesquels en les séparant par le symbole « ».</i></p>	<p>FEDER</p> <p>ou</p> <p>FEDER FSE</p>

Taux de cofinancement par l'Union	Taux de cofinancement d'une opération. <i>Conseil: indiquez des pourcentages ou des valeurs décimales.</i>	32 % <i>ou</i> 0,32
Bénéficiaire		
Nom du bénéficiaire	Indiquez le nom du bénéficiaire (dans le cas d'une personne morale) et le prénom et le nom du bénéficiaire (dans le cas d'une personne physique). Lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques, les données sont supprimées deux ans après la date de publication initiale sur le site internet du programme ou le portail internet unique. <i>Conseil: indiquez le nom des bénéficiaires de manière cohérente et utilisez les noms officiels complets (évités les fautes de frappe ou autres erreurs, comme «Ville de Ferrare» et «Ville Ferrare»). Si l'opération profite à plusieurs bénéficiaires, indiquez tous les bénéficiaires et séparez les entrées par le symbole « ».</i>	Ville de Ferrara <i>ou</i> Giovanni Giannini <i>ou</i> Giovanna Giannina Paolo Rossi
Identifiant du bénéficiaire*	Numéro d'identification unique du bénéficiaire doté d'une personnalité juridique. Si le bénéficiaire est une personne physique, le numéro d'identification du bénéficiaire est omis. <i>Conseil: utilisez des numéros d'identification nationaux, comme le numéro de registre d'entreprise ou un équivalent, afin d'assurer la cohérence entre les différentes versions de la liste des opérations et une plus grande précision dans Kohesio (cela permettra de regrouper toutes les opérations d'un bénéficiaire réparties entre différentes régions, différentes périodes de programmation et différents Fonds). Si les bénéficiaires sont plusieurs, indiquez les identifiants de tous les bénéficiaires d'une opération en les séparant par un symbole « ».</i>	B_ID_1121 <i>ou</i> 0062164 0071254
Type de bénéficiaire*	Classez les bénéficiaires en tant que personnes morales ou personnes physiques.	Personne morale <i>ou</i> Personne physique

<p>Emplacement du bénéficiaire</p> <p><i>(pour les opérations mobiles ou couvrant plusieurs emplacements)</i></p>	<p>Lorsque le bénéficiaire est une personne morale, le lieu doit être indiqué.</p> <p>Lorsque le bénéficiaire est une personne physique, la région NUTS 2 doit être indiquée.</p> <p>Pour les <u>opérations mobiles ou couvrant plusieurs emplacements</u> (c.-à-d. des opérations qui ne sont pas mises en œuvre à un endroit précis, comme des projets de formation organisés à plusieurs endroits ou réunissant des participants provenant de plusieurs régions/lieux, des projets utilisant des services numériques, des universités virtuelles ou autres), un emplacement devrait être indiqué pour le ou les bénéficiaires.</p>	<p>«Corso Martiri della Libertà, 57, 44121 Ferrare, Italie»</p> <p><i>ou</i></p> <p>«44.83671951293945, 11.619765281677246»</p>
<p>Nom du contractant</p>	<p>Indiquez le nom des entreprises, des organisations et des autres acteurs qui font l'objet d'un contrat dans le cadre de l'opération. À remplir en cas de marchés publics.</p> <p><i>Conseil: indiquez le nom des contractants de manière cohérente afin que la collecte et le rapprochement des données soient précis. Si une opération concerne plusieurs contractants, indiquez-les dans une seule cellule en les séparant par un symbole « ».</i></p>	<p>Contractant X</p> <p><i>ou</i></p> <p>Contractant Z Contractant Y</p>
<p>Identification dans le fichier de la flotte de pêche de l'Union</p> <p><i>(pour les opérations Feampa)</i></p>	<p>Numéro d'identification unique du navire de la flotte de pêche de l'Union.</p> <p>Les données sont supprimées deux ans après la date de publication initiale sur le site internet du programme ou le portail internet unique.</p>	<p>HRV000012</p>

Exemples de bonnes pratiques pour tirer le meilleur parti des listes d'opérations:

- Rendre la liste des opérations lisible par machine et s'assurer qu'elle est publiée sous une URL stable qui ne change pas après plusieurs modifications de la liste (par exemple www.authority.eu/list-of-operation).
- Harmoniser et consolider la manière dont les listes d'opérations sont générées dans votre pays: les coordinateurs nationaux de la communication peuvent soulever la question des listes d'opérations avec les responsables de la communication des programmes et mettre en place la même structure pour tous les programmes d'un même pays. En outre, les États membres peuvent publier une liste complète couvrant tous les programmes sur le portail internet unique.
- Veiller à ce que les responsables de la communication et les spécialistes de l'informatique ou de la gestion des connaissances participent à l'élaboration et à la publication des listes d'opérations et à l'utilisation de Kohesio. La combinaison de ces deux profils est optimale dans ce cadre.
- Par ailleurs, les spécialistes de l'informatique ou de la gestion des connaissances au sein des autorités responsables des programmes auront une vue d'ensemble des champs de données qui peuvent être réutilisés en ce qui concerne les exigences de l'article 72, paragraphe 1, point e), et de l'annexe XVII (données à enregistrer et à stocker par voie électronique pour chaque opération).
- Inclure une fonctionnalité d'exportation qui propose un bouton de téléchargement de la liste complète des opérations.
- Éviter de fusionner des cellules, car cela limite la lisibilité des données par machine.
- Utiliser les normes d'encodage universelles (par exemple, utf-8) dans la mesure du possible ou, à défaut, inclure des spécifications techniques.
- Offrir une interface de programmation d'application (API), c'est-à-dire un logiciel qui permet d'établir une connexion avec un autre logiciel ou une autre application. L'API permet d'extraire automatiquement des données à partir de différents sites internet du programme vers Kohesio de manière sécurisée et structurée.
- Pour plus d'exemples, voir la [rubrique FAQ de Kohesio](#).